



SOUTIEN AUX ACTIVITES EXTRASCOLAIRES 2024/2025

Pour favoriser la pratique d'activités sportives, artistiques ou culturelles, des jeunes pralins, et soutenir les familles, la Municipalité vous propose une aide de 50 € par enfant pour toute inscription à l'année à une activité extrascolaire.

Aussi, si votre enfant :

- Est en résidence principale à Praz-sur-Arly.
- Aura moins de 15 ans au 31/12/2024.
- Pratique une activité sportive, artistique ou culturelle à l'année, qui n'est ni proposée à Praz ni subventionnée par la commune (voir les entités subventionnées sur <https://urlr.me/pPnv3>).

Alors il pourra bénéficier d'un coup de pouce de 50 € !

Vous n'aurez qu'à retourner, par mail (secretariat@mairie-prazsurarly.fr) ou en mairie, **avant le 15 novembre 2024**, les pièces justificatives suivantes :

- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois
- Un RIB lisible (que la mairie détruira après paiement)
- La facture ou le reçu de l'inscription à l'activité extrascolaire pour chaque enfant concerné
- Le coupon ci-dessous rempli en majuscules

COUPON À RETOURNER

Représentant(e) légal(e)

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Téléphone :

Enfant(s)

	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3	Enfant 4
Nom				
Prénom				
Activité extrascolaire				

Mairie de Praz-sur-Arly

36, route de Megève 74120 Praz-sur-Arly

04 50 21 90 28 – secretariat@mairie-prazsurarly.fr

Ouverture au public du lundi au vendredi : 9 h – 12 h et 13 h 30 – 17 h